

COMPTE RENDU

Le 19 juillet 2010 à 20h30, suivant la convocation adressée le 12 juillet 2010, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers s'est réuni en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARBIER.

54 conseillers en exercice : 45 présents
4 pouvoirs
5 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Madame Jacqueline ANTONIOLLI comme Secrétaire de séance.

PRESENTS :

Mmes Elisabeth VIRENQUE, Anne Marie AMICE (représentée par Agnès TOURRETTE), Marie France ALOUI, Elisabeth NICOUD, Martine CORREARD, Eve WOGENSTAHL, Françoise BINET, Jacqueline ANTONIOLLI.

MM. Hubert AVRIL (*arrivée 21h10*), Patrick TOURNIER (représenté par Frédérique FERRARIS), Bruno LEQUAY, Henri GERBE, Jean David BARBE, Bernard JULLIEN, Georges CICERON, Jacky LAVERDURE, Pierre EISLER, Blagoj MATEVSKI, Roland GACHET, André BARBAN, François JOUSSE, Joël GULLON, Gilbert RICHARD, Gilles BOURDAT, Henri SILLANS, Roland LEVET TRAFIT, Jean Louis DIDIER (*arrivée point n° 2*), Bernard CHORIER, Pierre CHAMPONNET, Paul PAILLOUD, André LAURENCIN, Michel DURIEU, Jacques ROULLOT, Jean Marc MEYNIER, Jean Pierre BARBIER, Bernard VEYRET, Gilbert HILAIRE, Gilles PERENON, André BARRAL BARON (*arrivée 21h00*), Robert MARILLAT, Claude PINAUD, Patrick JEROME, Jean Yves DRODE, Raymond ROUX, Didier BERTHON.

POUVOIRS :

Mme Véronique LIBMAN donne pouvoir à Elisabeth NICOUD
Mme Anne BERENGUIER DARRIGOL donne pouvoir à Gilbert HILAIRE
M. Gilles GELAS donne pouvoir à Henri GERBE
M. Christian CHAPPAT donne pouvoir à Jacqueline ANTONIOLLI

EXCUSE :

M. Fernand RABATEL

ABSENTS :

Mme Sylviane MONI
M. Jean Marc FRANCOIS
M. Bruno DETROYAT
M. Gérard GONON

POINT N° 1 : Développement social et Habitat : PLH : Réflexions et orientations

Présentation par le Cabinet ACEIF des réflexions et orientations pour le Plan Local de l'Habitat

Rapporteur : André Barral Baron

POINT N°2 : Affaires Culturelles : Mise en place d'un tarif réduit pour l'abonnement aux spectacles

Par délibérations du 30 mars 2009 et du 31 mai 2010, le Conseil communautaire a fixé les tarifs applicables aux manifestations culturelles organisées sous l'égide de la Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers, pour lesquelles sont perçus des droits d'entrée.

Pour rappel, les tarifs actuellement appliqués sont :

- tarif normal : 8€
- tarif réduit : 5€ :
 - demandeurs d'emploi
 - bénéficiaires du R.M.I. et du R.S.A.
 - étudiants
 - groupe : tarif réduit à partir de 10 personnes
 - amicale du personnel (limité à 2 places à ce tarif par agent et par spectacle)
- gratuité en faveur des jeunes de moins de 18 ans.

En parallèle de ces tarifs, il est proposé de pouvoir souscrire à un abonnement pour au moins deux spectacles sur une saison culturelle (de septembre année N à juin année N+1). Cet abonnement entraînera une réduction du tarif normal. Les tarifs possibles seront donc :

- 12€ pour 2 spectacles / 18€ pour 3 spectacles / 24€ pour 4 spectacles / 30€ pour 5 spectacles / 36€ pour 6 spectacles / 42€ pour 7 spectacles / 48€ pour 8 spectacles.

La création de cet abonnement accompagne la mise en place de la programmation de spectacles sur une saison culturelle. Ce dispositif permettra de susciter l'intérêt du public et ainsi de le fidéliser sur le long terme tout en lui faisant bénéficier d'un tarif préférentiel.

Vu l'avis favorable de la Commission animation culturelle en date du 7 juin 2010,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 juillet 2010,

Il est proposé au Conseil communautaire d'**ACCEPTER** le tarif spécifique abonnement à partir de l'achat de deux spectacles organisés par le Pays de Bièvre Liers.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Sophie Delphin Poulat (absence de Fernand Rabatel)

POINT N° 3 : Affaires Sportives : AQUALIB' : Proposition de création de tarifs

Dans le cadre du développement des activités aquatiques à Aqualib', il va être proposé un nouveau cours : l'Aquabiking.

Cette activité sportive se pratique sur des vélos spécialement adaptés et s'adresse à un public sportif, souhaitant varier ses activités physiques.

Afin de pouvoir organiser le déroulement de séances d'Aquabiking, il est nécessaire de créer de nouveaux tarifs

Séance de cours collectifs	Location horaire (mise à disposition d'un vélo aquatique)
10 € la séance	6 € prix d'entrée compris

Afin de diversifier l'offre des activités sur l'espace fitness d'Aqualib et de répondre à une demande d'un public adolescent non existant aujourd'hui, il est nécessaire de créer de nouveaux tarifs pour l'organisation et le déroulement de séances « cours fitness ado ».

1 séance « cours fitness ado »	5 séances « cours fitness ado »
9 € la séance	33 € prix d'entrée compris

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sportives en date du 1^{er} juin 2010,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 juillet 2010

Il est proposé au Conseil Communautaire de **VALIDER** ces tarifs

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Pierre Eisler

POINT N° 4 : Affaires Economiques : Promesse unilatérale de vente au profit de la société Développement de Nutrition Animale (DNA),

La société *Développement de Nutrition Animale (DNA)*, est en plein développement. Par délibération du conseil du 28 juin 2010, la Communauté de communes a accepté de lui céder la partie Est des anciens abattoirs (environ 7000 m²) afin de permettre la réalisation de son projet le plus urgent : une extension de sa surface de stockage et la création d'une nouvelle entrée pour ses bureaux.

Néanmoins, la société DNA porte diverses réflexions à plus longues échéances susceptibles d'impacter son besoin en termes de foncier :

- diversification sur des marchés porteurs,
- diversification en réponse aux nouvelles exigences réglementaires probables,
- regroupement des outils d'un même métier sur un site unique.

Elle a donc sollicité la Communauté de communes afin de disposer d'une réserve foncière sur la partie restante à l'ouest des terrains cédés.

Compte tenu des projets de développement de l'entreprise, il est envisagé de procéder à la conclusion d'une promesse unilatérale de vente portant sur la parcelle ZK 137 (lot b) d'une superficie de 9 482m².

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 juin 2010, il est proposé de conclure cette promesse sur la base d'un prix de 20 € hors TVA sur marge le m².

Vu l'avis favorable de la Commission économique du 10 juin,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 juillet 2010

Il est proposé au Conseil communautaire de **CONCLURE** avec la société DNA ou la SCI s'y substituant, une promesse unilatérale de vente sur la parcelle ZK 137 b, d'une surface de 9 482 m² pour un montant de 20 € hors TVA sur marge le m², d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette promesse et en particulier les actes notariés à intervenir.

Madame CORREARD ne prend pas part au vote

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Pierre Eisler

POINT N° 5 : Affaires Economiques : Option d'achat sur le parc d'activités du Rival en faveur de la société AXIME
--

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de communes reçoit régulièrement des porteurs de projets en recherche de locaux d'activités sur la commune de La Côte Saint-André et les communes limitrophes. Les besoins exprimés par ces entreprises portent bien souvent sur des surfaces comprises entre 100 et 500 m², et restent insatisfaits par une offre de locaux inadaptée car héritée du passé industriel du territoire.

En réponse à cette demande actuellement insatisfaite, les services de la Communauté de Communes ont rencontré la société AXIME, créée il y a 2 ans sur Echirolles, spécialisée dans la conception et la construction de bâtiments tertiaires et de locaux d'activités à destination de cette clientèle d'artisans.

Le concept développé par AXIME, appelé AXIPARK, s'appuie sur un ensemble de petits bâtiments modulables, d'une surface de 150 m² proposant des bureaux aménagés en rez-de-chaussée ainsi que des sanitaires. S'adressant principalement à une clientèle d'artisans, AXIME prévoit l'aménagement de porte sectionnelle pour des véhicules de livraison et une hauteur sous poutres de 5,5m. Les locaux peuvent être proposés à la vente comme à la location.

Afin de développer une offre de type AXIPARK sur la commune de La Côte Saint-André, il est donc proposé de conclure avec la société AXIME une option d'achat sur les parcelles cadastrées section ZK n° 275, 301 et 303 d'une superficie d'environ 6 700 m². Conformément au projet de convention, joint en annexe, le prix de vente évoqué est de 22€ hors TVA sur marge le m².

A noter que la Communauté de communes s'engage à réserver les terrains pendant le délai nécessaire à la rédaction d'un compromis de vente, soit 12 semaines à compter de la signature de la convention et qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Vu l'avis favorable de la commission économique du 10 juin,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 juillet 2010

Il est proposé au Conseil Communautaire de **CONCLURE** avec la société AXIME ou la SCI s'y substituant, une option d'achat sur les parcelles cadastrées section ZK n° 275, 301 et 303 d'une superficie d'environ 6 700 m² pour un montant de 22€ hors TVA sur marge le m² et d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, et tout document nécessaire à la conclusion de cette option d'achat.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

POINT N° 6 : Affaires Economiques : Présentation du projet de résidence de tourisme sur la Base de Loisirs de Faramans

❖ **Rappel du contexte :**

Etat des lieux du site actuel :

Elle s'étend sur 25 hectares et propose un ensemble d'équipements de loisirs intercommunaux :

- un étang de pêche de 2,5 hectares,
- un golf 4 trous avec 1 practice, sur plus de 9 hectares,
- une roselière avec des sentiers d'interprétation,
- un sentier ludique avec des jeux,

ainsi que divers équipements d'accueil :

- un centre de loisirs,
- un restaurant exploité par un privé,
- un ancien moulin et une grange en partie restaurée et dont la vocation reste aujourd'hui indéterminée.

La base de loisirs est entourée par un ensemble d'équipements municipaux :

- le camping de Faramans s'étend sur un peu plus de 1 hectare avec une capacité de 62 emplacements (caravanes, mobil homes et tentes).
- des terrains de sport et de jeux.

Une réflexion engagée depuis 1990 :

Depuis 20 ans, différents projets ont été proposés concernant la base de loisirs de Faramans sans voir le jour.

En 2008, le redéploiement et le développement de la base de loisirs ont été actés dans le cadre du projet de Territoire. Une nouvelle réflexion a donc été engagée par la Commission économie et tourisme.

Facteurs déclencheurs de cette nouvelle réflexion engagée en 2009 :

- Les efforts déjà entrepris par la Communauté de communes de Bièvre-Liers en matière de tourisme et loisirs.
- La sollicitation de la commune de Faramans pour une reprise en gestion du camping municipal.
- Les difficultés d'un golf à 4 trous.
- La nécessité de valoriser le patrimoine immobilier de la collectivité (moulin et ferme).
- Les difficultés de gestion d'un ensemble d'équipements aux responsables disparates.
- Un site remarquable, aux potentialités sous-exploitées, au regard d'un besoin en termes d'hébergements touristiques et d'offre de loisirs non satisfaits sur le territoire.

En conséquence, la Communauté de communes avait budgété en 2009 une dépense pour la réalisation d'une étude intégrant la définition de solutions de gestion et de développement de la base de loisirs. Un projet de cahier des charges avait été établi lorsque la collectivité a été contactée par un cabinet privé sur un projet de développement d'une résidence de tourisme avec extension du golf. Il nous a semblé opportun d'étudier ce projet privé à la vue des diverses solutions publiques infructueuses de ces vingt dernières années.

❖ Présentation du projet de résidence de Tourisme

Les porteurs de projet

Le montage de l'opération est proposé par Dominique LOUGUET, qui intervient en appui du Bureau d'Etude Technique IBSE à l'origine du contact avec la Communauté de communes en 2009.

Le concept de résidence de vacances s'articule autour de la nature avec notamment des références de produits liés à la pêche et au golf.

Ce projet s'intégrerait à l'existant : l'accès de la population locale aux équipements actuels (étang, centre de loisirs, sentiers aménagés, etc.) sera préservé et des synergies pourront être développées au niveau commercial avec la commune et au niveau de l'offre de loisirs avec la Communauté de communes.

Le projet de développement proposé intègre :

- ➔ L'extension du golf à 9 trous,
- ➔ La construction d'une résidence de tourisme 3 étoiles comprenant 120 à 150 cottages d'environ 35 m² en ossature bois sur l'emprise du camping actuel et du terrain attenant à la ferme,
- ➔ La construction d'un centre de vie (accueil, restaurant, salles de séminaire, piscine...) incluant la réhabilitation complète de la ferme et du moulin.

Enjeux économiques :

- Création de 15 emplois directs à temps plein et autant de saisonniers.
- Dynamisation des activités de BTP durant la phase de travaux,
- Dynamisation de l'activité économique de proximité voire pérennisation de certaines activités grâce à la venue de nouveaux touristes
- Augmentation de la fiscalité locale avec des retombées économiques sur les collectivités.
- Reprise en gestion du golf par le gestionnaire privé de la résidence.

Vu l'avis favorable du conseil municipal de Faramans du 26 mars 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission économie et tourisme du 10 juin 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 juillet 2010,

Il est proposé de demander au Bureau d'Etude Technique IBSE et à Dominique LOUGUET de présenter un projet précisant :

- le choix d'un gestionnaire compétent et à l'expérience éprouvée,
- l'étude de marché et de faisabilité financière, administrative et technique du projet,
- l'étude de programmation incluant l'Avant Projet Détaillé.

Il est également proposé de mettre en place un comité de pilotage qui sera chargé de suivre l'avancement du projet.

Composition proposée :

- Jean-David BARBE, Vice Président en charge du Tourisme, Président du comité de pilotage
- Gilbert RICHARD, Vice Président en charge des Etangs et Maire de Faramans,
- Pierre EISLER, Vice Président en charge de l'Economie.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES À L'UNANIMITE

Rapporteur : Jean Pierre Barbier

POINT N° 7 : Administration Générale : Personnel : Recrutement d'un Directeur du Pôle Ressources et Administration Générale

Suite à la présentation du nouvel organigramme, il est proposé de lancer le recrutement d'un agent responsable du pôle ressources et administration générale.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 juillet 2010

Il est proposé au Conseil Communautaire d'**AUTORISER** le lancement de la procédure de recrutement et d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet pour un recrutement programmé au plus tard le 1^{er} janvier 2011

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITE

POINT N° 8 : Administration Générale : Personnel : création d'un poste de Directeur du pôle Economique

Point retiré

Rapporteur : Jean Pierre Barbier

POINT N° 9 : Administration Générale : Personnel : Création de trois postes de sage femme contractuels à temps non complet

Depuis le 1^{er} octobre 2009 l'activité prénatale a été mise en place à Aqualib' à raison d'une heure le samedi matin.

Afin de pouvoir satisfaire les demandes des citoyens, il y a lieu de reconduire cette activité et de renouveler le recrutement de 3 sages femmes qui interviendront un samedi chacune.

Ces vacations horaires, qui, pour chacune seront au maximum de 5 h par mois, seront rémunérées sur la base du grade de sage femme au 3^{ème} échelon (IB450, IM395).

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 juillet 2010,

Il est proposé au Conseil communautaire d'**AUTORISER** la création de trois postes de sage femme contractuels à compter du 1^{er} octobre 2010 dans les conditions décrites ci-dessus, de **DONNER** pouvoir au Président afin de signer les actes de nomination à venir et de **DIRE** que les crédits nécessaires au versement des rémunérations seront pris sur le BP 2010, chapitre 012

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTÉES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Jean Pierre Barbier

POINT N° 10 : Administration Générale : Personnel : Création d'un poste d'ETAPS contractuel à temps complet

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service d'Aqualib', il y a lieu de reconduire un contrat à durée déterminée pour une durée d'un an à temps complet établi en application des dispositions de l'article 3 – article 1 de la loi du 26/01/84 modifié, et rémunéré sur la base du grade d'Edicateur des APS de 2^{ème} classe (catégorie B) au 4^{ème} échelon (IB347IM325) à compter du 1^{er} septembre 2010

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 juillet 2010,

Il est proposé au Conseil communautaire d'**AUTORISER** la création d'un poste au grade d'Edicateur des APS de 2^{ème} classe, contractuel à compter du 1^{er} septembre 2010 dans les conditions décrites ci-dessus, de **DONNER** pouvoir au Président afin de signer les actes de nomination à venir et de **DIRE** que les crédits nécessaires au versement des rémunérations seront pris sur le BP 2010, chapitre 012

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Jean Pierre Barbier

POINT N°11 : Administration Générale : Projet de Charte du Pays de Bièvre Valloire. Elaboration du projet territorial de Développement Durable

Depuis 1997, le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire porte à l'échelle du territoire un certain nombre de projets structurants.

Des contrats de développement ont permis leur mise en œuvre, le dernier se terminant en février 2011. Pour engager un nouveau contrat, il est nécessaire de relancer une nouvelle procédure contractuelle, appelée Contrat de Développement Durable Rhône Alpes.

La Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures sera associée à l'élaboration de ce nouveau contrat. Une phase diagnostic a été lancée pour mettre en place la charte de Pays qui vise à apporter une cohérence à l'ensemble des projets du Territoire de Bièvre Valloire.

Au cours des différents ateliers territoriaux de décembre 2009 à mars 2010, 5 axes stratégiques ont été mis en évidence :

- Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
- Contribuer localement à relever le défi climatique
- Permettre un développement économique durable
- Adapter le territoire aux besoins de la population
- Renforcer la gouvernance locale au profit du développement durable de Bièvre Valloire

Pour ces 5 axes, des orientations sont proposées :

Axe 1 : Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire : 5 actions déclinent cet axe :

- Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire
- Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie
- Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire
- Préserver la nappe phréatique
- Améliorer la gestion des déchets

Axe 2 : Contribuer localement à relever le défi climatique : 4 orientations déclinent cet axe :

- Sensibiliser, informer, mobiliser les acteurs locaux
- Renforcer la maîtrise énergétique du bâti
- Développer les mobilités alternatives à l'automobile
- Développer les énergies renouvelables

Axe 3 : Permettre un développement économique durable décliné en 5 actions :

- Créer un environnement favorable au développement économique local
- Adapter la qualification des personnes aux évolutions des métiers
- Renforcer les coopérations économiques
- Renforcer la place de l'économie de proximité
- Développer les éco activités.

Axe 4 : Adapter le territoire aux besoins de la population par 4 orientations principales :

- Accompagner les nouveaux besoins
- Favoriser une offre diversifiée de soins
- Développer l'offre culturelle et de loisirs, facteur d'épanouissement et source de cohésion sociale
- Mutualiser les services et équipements

Axe 5 : Renforcer la gouvernance locale au profit du développement durable de Bièvre Valloire en 3 orientations :

- Informer, mobiliser et accompagner les acteurs locaux
- Développer les dynamiques locales de concertation
- Renforcer les coopérations territoriales

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis sur cette charte de Pays pour aller plus en avant dans la démarche :

Après analyse par le Bureau communautaire, il est proposé quelques compléments :

- Il serait souhaitable que le territoire se positionne pour un équipement du territoire en Communication Numérique Haut Débit. En effet, il s'agit d'un facteur de plus value concurrentiel pour l'économie du territoire, s'inscrivant pleinement dans une démarche de Développement Durable. Mais il doit s'inscrire aussi dans cette démarche pour éviter toute fracture numérique territoriale qui risquerait de positionner le territoire en situation de handicap, notamment pour la culture et la formation ainsi que l'équipement des foyers.
- Pour ce qui concerne plus globalement l'ensemble de la démarche, le Bureau communautaire propose que soit mis en avant plutôt une démarche positive et souhaite qu'il soit retenu plutôt le principe de mise en valeur de la qualité des paysages et de l'environnement du territoire plutôt que simplement le préserver.
- Pour ce qui concerne le développement touristique, le Bureau communautaire souhaiterait une rédaction qui prenne plus globalement l'ensemble des aspects du développement touristique en tant qu'activité économique et ne pas évoquer simplement le Tourisme Vert.
- Plus globalement, en terme d'image du territoire, les prochaines rédactions doivent mettre en avant beaucoup plus la capacité d'innovation du territoire, notamment technologique et faire en sorte qu'une image plus positive du territoire soit le fil conducteur du projet.

- Enfin, au regard des enjeux et du choix du projet de territoire de Bièvre Liers, il est proposé que l'axe portant sur le développement économique devienne symboliquement l'axe n°1 pour démontrer toute l'importance politique apportée à la création d'emplois sur le territoire ainsi que le développement et l'implantation de nouvelles entreprises.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 05 juillet 2010,

Il est proposé au Conseil communautaire de **VALIDER** le projet de Charte du Pays de Bièvre Valloire dans le cadre du projet de Développement Territorial, en demandant d'y intégrer les remarques formulées par le Bureau communautaire

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Raymond Roux

POINT N°12 : Attribution du marché d'eau potable : traversée du village sur la commune de Brézins

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village et de la place de la commune de Brézins, des travaux de renforcement et de réhabilitation du réseau d'eau potable vont être effectués.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Alp'Etudes.

Ces travaux comportent notamment la pose de 370 ml de fonte de diamètre 125 et 20 ml de fonte de diamètre 100 ainsi que 50 ml de PEHD de diamètre 32 et la reprise de 19 branchements.

La consultation des entreprises a eu lieu en procédure adaptée avec une publicité parue aux Affiches du Dauphiné le 16 juin 2010.

La date limite de réception des offres a été fixée au 9 juillet 2010. Les critères retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

- 50 % : la valeur technique
- 50 % : le prix de la prestation.

A l'issue de la consultation, 3 entreprises ont remis leur offre. L'analyse des offres par le maître d'œuvre, ont été réalisées le 13 juillet 2010, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} : Entreprise GACHET
- 2^{ème} : Entreprise GMTP
- 3^{ème} : Entreprise TOUT EN VERT

Le conseil communautaire est appelé à **RETENIR** l'offre la mieux disante au regard des critères inscrits dans le règlement de la consultation présentée par l'entreprise GACHET pour un montant total de 77 967.40.€ HT, à **AUTORISER** le Président à signer ce marché et à **AUTORISER** le Président à signer tout document administratif, financier et technique concernant ce dossier

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTÉES à L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Jean Pierre Barbier

POINT N° 14 : Equipement du territoire : Proposition de motion de soutien au projet de Center Parc, domaine de la Forêt de Chambaran

C'est en décembre 2007 (après 6 mois de minutieuses recherches auprès de plusieurs communes de la Drôme et de l'Isère) que le groupe Pierre et Vacances a pris la décision d'implanter un 5^{ème} Center Parc en France. Ce projet touristique privilégie le tourisme nature par un espace de villégiature au cœur de 200 ha d'espaces boisés du Bois des Avenières sur la commune de Roybon (Communauté de Communes du Pays de Chambaran).

Diversifiant l'offre touristique du Département de l'Isère en général et du secteur de Bièvre Valloire en particulier, le Center Parc devrait compter 1000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, centre de formation, Spa, ... de commerces et des plans d'eau.

Ce projet rentre désormais dans sa phase opérationnelle. Il présente de nombreux atouts pour notre territoire et le Département de l'Isère. Il est nécessaire d'affirmer notre soutien au regard d'un certain nombre d'opportunités fortes dont Bièvre Liers peut bénéficier sous différents axes prioritaires :

- l'impact économique du projet :
Ce sont près de 700 emplois directs permanents sur la région, correspondant à 470 emplois « Equivalent Temps Plein », emplois locaux et non délocalisables.
Pendant le chantier que va durer près de 2 ans, ce sont environ 1200 emplois concernés dont 50 % d'emplois locaux avec des appels d'offres profitant principalement aux entreprises locales.
Indirectement, par une politique de mise en valeur et de vente des produits du terroir, près de 140 emplois indirects seront générés chez les partenaires économiques locaux. Les dépenses courantes du Center Parc sont estimées à 12 Millions d'Euro/an.

Enfin, 2200 sessions de formation théorique seront assurées, dont 1300 adaptées aux demandeurs d'emploi. Un protocole conclu entre le Département et Pierre et Vacances indique que « le recrutement direct ou celui de la sous-traitance sera prioritairement réalisé au niveau local. Center Parc établira un partenariat avec les différents acteurs de l'emploi du département ou de la région dans l'objectif de mettre en place, en amont du recrutement, des formations « métiers » permettant de renforcer le vivier local. Le recrutement sera par la suite effectué en collaboration avec les Pôles Emploi ».
- le renforcement de l'attractivité touristique de l'Isère.
Center Parc cible une clientèle française et européenne et s'engage à renforcer la notoriété du Département. En attirant près de 1 500 000 nuitées nouvelles sur la région, Center Parc renforcera les fréquentations des sites touristiques environnants et sur Bièvre Liers en particulier.
- Un impact environnemental réduit et bénéficiant à l'ensemble de la région.
Un tel investissement (près de 100 millions d'Euros) permet d'accélérer la réalisation de la Station d'Épuration de St Marcellin (16.5 Millions d'Euros) et de supprimer les rejets pollués dans des rivières fragiles (la Galaure, la Cumane ou le Trévi).

Ce projet permettra le développement de la filière bois puisque le principe d'une chaufferie bois est acté. La forêt de Chambaran fournira les 8 000 Tonnes de bois nécessaires et permettra l'économie de 4 000 Tonnes de gaz à effet de serre.

Certifié ISO 14 001 depuis 1999, Center Parc a prévu de réduire considérablement son impact sur l'environnement en :

POINT N° 6 : Affaires Economiques : Présentation du projet de résidence de tourisme sur la Base de Loisirs de Faramans

❖ **Rappel du contexte :**

Etat des lieux du site actuel :

Elle s'étend sur 25 hectares et propose un ensemble d'équipements de loisirs intercommunaux :

- ➔ un étang de pêche de 2,5 hectares,
- ➔ un golf 4 trous avec 1 practice, sur plus de 9 hectares,
- ➔ une roselière avec des sentiers d'interprétation,
- ➔ un sentier ludique avec des jeux,

ainsi que divers équipements d'accueil :

- ➔ un centre de loisirs,
- ➔ un restaurant exploité par un privé,
- ➔ un ancien moulin et une grange en partie restaurée et dont la vocation reste aujourd'hui indéterminée.

La base de loisirs est entourée par un ensemble d'équipements municipaux :

- ➔ le camping de Faramans s'étend sur un peu plus de 1 hectare avec une capacité de 62 emplacements (caravanes, mobil homes et tentes).
- ➔ des terrains de sport et de jeux.

Une réflexion engagée depuis 1990 :

Depuis 20 ans, différents projets ont été proposés concernant la base de loisirs de Faramans sans voir le jour.

En 2008, le redéploiement et le développement de la base de loisirs ont été actés dans le cadre du projet de Territoire. Une nouvelle réflexion a donc été engagée par la Commission économie et tourisme.

Facteurs déclencheurs de cette nouvelle réflexion engagée en 2009 :

- Les efforts déjà entrepris par la Communauté de communes de Bièvre-Liers en matière de tourisme et loisirs.
- La sollicitation de la commune de Faramans pour une reprise en gestion du camping municipal.
- Les difficultés d'un golf à 4 trous.
- La nécessité de valoriser le patrimoine immobilier de la collectivité (moulin et ferme).
- Les difficultés de gestion d'un ensemble d'équipements aux responsables disparates.
- Un site remarquable, aux potentialités sous-exploitées, au regard d'un besoin en termes d'hébergements touristiques et d'offre de loisirs non satisfaits sur le territoire.

En conséquence, la Communauté de communes avait budgété en 2009 une dépense pour la réalisation d'une étude intégrant la définition de solutions de gestion et de développement de la base de loisirs. Un projet de cahier des charges avait été établi lorsque la collectivité a été contactée par un cabinet privé sur un projet de développement d'une résidence de tourisme avec extension du golf. Il nous a semblé opportun d'étudier ce projet privé à la vue des diverses solutions publiques infructueuses de ces vingt dernières années.

- travaillant sur la réduction des déchets à la source et en valorisant certains d'entre eux
- limitant la consommation d'eau avec récupération des eaux de lavage des filtres des piscines, en investissant dans des robinets limiteurs de débit, ...
- en optimisant et limitant le ruissellement des surfaces imperméabilisées par la mise en œuvre de bassins extérieurs d'agrément, en réalisant des tranchées drainantes, en récupérant et en traitant les eaux de parkings.
- en réalisant tout un ensemble de mesures compensatoires présentées dans le dossier Loi sur l'eau
- en engageant dès le début du projet une concertation avec les acteurs de l'environnement et en particulier la FRAPNA.

Au regard des enjeux en terme d'activités économique et touristique, il est proposé de soutenir ce projet et d'affirmer la volonté du Territoire de Bièvre Liers de voir réaliser ce projet d'intérêt général sur la Communauté de communes du Pays de Chambaran (dont les recettes fiscales et diverses nouvelles permettront la réalisation d'équipements importants, profitables également à l'ensemble des communautés voisines).

A L'UNANIMITE, le Conseil communautaire adopte la motion ci-dessus

Rapporteur : Pierre Eisler

POINT N°15 : Affaires Economiques : Cession de terrain à la Commune de La Frette

Cette délibération annule et remplace celle prise en conseil du 29 mars 2010

Par délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2010, la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers s'est engagée à céder une parcelle de terrain de 1174 m² à la commune de La Frette sur la zone d'activités de Pol'artis.

La parcelle évoquée dans la rédaction de la délibération fait référence à la parcelle n° 153, section B. Il s'agit en fait de la parcelle n° 1653, Section B.

En conséquence, il est proposé de céder cette parcelle à la Commune de La Frette pour l'euro symbolique ; et de dispenser la commune du versement de cet euro.

Vu l'avis favorable de la commission économique du 28 janvier,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 février 2010,
Vu l'avis de France Domaine en date du 25 février 2010,

Il est proposé au Conseil Communautaire de **CEDER** à la commune de La Frette la parcelle n° 1653, section B d'une superficie de 1174 m² sise sur la zone d'activités Pol'artis à l'euro symbolique et d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

La séance est levée à 0h30

Affiché le : **26 JUIL. 2010**

Le Président
Jean Pierre BARBIER

